

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Dossier de presse



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Vienne

Poitiers, 25 novembre 2021

Projection en avant-première du film «Je te faisais confiance»

Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, Pascale GUITTET, Vice-Présidente du Département en charge de la Jeunesse, des Sports et de la Citoyenneté, Henri COLIN, Vice-Président en charge de l'Éducation, des Collèges, des Bâtiments et des relations avec l'Université, et Alexandre MENANTEAU, représentant le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, ont présenté, ce jour, au CGR de Buxerolles, le film de Maxime JOUET «Je te faisais confiance». Cette œuvre originale et engagée montre tous les types de harcèlements : scolaire, physique, moral, cyber... La projection a été suivie d'un débat animé par Roger GIL, Doyen Honoraire de la Faculté de Médecine et de Pharmacie.



Toutes les formes de harcèlement

« Marion était amoureuse, mais la vie de la jeune fille va se transformer en enfer, entre rejet, hostilité et violence... » D'une seule phrase, Maxime JOUET, résume le propos de son film « Je te faisais confiance » qui traite du douloureux et délicat sujet du harcèlement en général et scolaire en particulier. Un sujet sur lequel le jeune réalisateur de 22 ans travaille depuis plusieurs années déjà alors même qu'il n'a jamais été confronté à ce genre de violences. « Lorsque j'étais collégien, j'ai assisté à plusieurs scènes de harcèlement, et je n'ai rien fait. En grandissant, j'ai vu ces scènes se reproduire sur de nouvelles personnes et j'ai pu constater l'impact que cela pouvait avoir ».

Le sujet est grave tout comme l'est le film qui fait appel à des acteurs et à des moyens professionnels. Mais on peut difficilement parler de harcèlement scolaire lorsqu'on n'en a pas été victime. Un long travail de recherche, de documentation a été nécessaire. Maxime s'est entouré de psychologues, de majors de la Gendarmerie nationale et d'anciennes victimes de harcèlement pour écrire le scénario. Il s'agit donc de l'histoire de Marion, jeune fille amoureuse dont la vie a bousculé après la diffusion d'une de ses photos sur les réseaux sociaux. Malgré le soutien de son ami Matteo, sa vie bascule lentement mais sûrement en enfer. Ce film d'une trentaine de minutes montre tous les types de harcèlements : scolaire, physique, moral, cyber.



Un outil pédagogique au service des jeunes... et des adultes

Après une première réalisation sur le thème du sida qui lui a valu différents prix, mais aussi de se faire remarquer, Maxime JOUET récidive avec ce sujet grave. « Je ne voulais pas faire une vidéo de prévention, mais une oeuvre cinématographique originale, en travaillant l'histoire, les émotions et l'image. Puis me servir de ce film comme d'un outil de prévention adressé aux jeunes ainsi qu'aux adultes, aux professionnels, à l'Éducation Nationale. Il faut que tous les publics s'en emparent. Il est là pour faire discuter, pour instaurer un débat sur ce qui aurait pu être fait, être dit. Il doit faire réagir. De plus, outre le sujet fort du harcèlement, je souhaite que ce film éclaire les adultes sur les jeunes d'aujourd'hui. »

Deux ans d'écriture ont été nécessaires et une fois le scénario terminé, le film a été sélectionné pour participer à «Talent en court» organisé par le Centre National du Cinéma et de l'Image au festival international du film de Contis. Au fil des rencontres et des contacts, le film, presque intimiste du départ est passé à une vraie production avec une équipe d'une vingtaine de professionnels. Parmi eux, Sylvain MORIZET qui a notamment contribué à la bande originale du film «Valérian» de Luc BESSON. Maxime JOUET a notamment été soutenu financièrement par le Département de la Vienne qui le suit depuis 2017. Les thèmes abordés dans ses films sont, en effet, en adéquation avec la politique jeunesse menée par le Conseil Départemental de la Vienne.



Crédit photos : Eric Dambiel

Un débat nécessaire

Alors que le film est terminé depuis janvier dernier, Maxime JOUET souhaite qu'il soit diffusé, le plus largement possible. « Mais hors de question qu'il soit diffusé sur les réseaux sociaux. Je pense que ce film peut réellement devenir un outil pédagogique à part entière. Il a été travaillé de telle façon à ce qu'il provoque un débat. Sa diffusion dans d'éventuels établissements scolaires devra donc être contrôlée et accompagnée et de préférence dans une salle de cinéma.» Ainsi, sa volonté est d'organiser des cinés-débats en salles de cinéma, dans les collèges et lycées de France, pour sensibiliser un maximum de jeunes.

Cette avant-première a été suivie d'un débat, animé par le doyen Roger GIL en présence de :

- Colette PEREZ-BARBE, DSDEN de la Vienne / CT AS - Conseillère technique de service social, responsable départementale / référente harcèlement 2nd degré
 - Nicole CATHELIN, Ancien médecin à l'hôpital Laborit, coordonnateur et superviseur d'un dispositif d'intervention de prévention et de repérages en collèges et lycées. Spécialiste du harcèlement scolaire, elle a créé la structure d'accueil «Mosaïque» à l'hôpital Henri Laborit
 - Guy PAILLIER, Président de l'Université Familiale de Châtelleraut
 - François MAGNIOT, DGAS du Conseil Départemental de la Vienne / Directeur Enfance et Famille
 - Régis RICHARD, Adjudant-chef de la Gendarmerie Nationale, commande l'unité de Mirebeau et référent départemental harcèlement, violences conjugales
- et de Maxime JOUET, réalisateur du film.

18 novembre, journée de lutte contre le harcèlement scolaire

D'après la **Convention internationale des droits de l'enfant**, tous les enfants du monde sont égaux et doivent être protégés contre la violence, la maltraitance et la discrimination (articles 2 et 3). Tout enfant doit pouvoir bénéficier de la même instruction et pouvoir aller à l'école dans un environnement favorable à son apprentissage (article 28).

La création de la Loi du 26 juillet 2019 et de son article 5, prévoit qu' « aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale ».

Les données nationales du ministère indiquent 13 % en primaire, 10 % au collège et 4 % au lycée. De son côté, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) indiquait, en 2018, que 5,6% des élèves se disaient harcelés contre 7% en 2015.

A la rentrée 2021, le **programme pHARe** (Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect) a débuté son déploiement sur le territoire national après une phase d'expérimentation de deux années. Afin de lutter contre toutes les formes de harcèlement, ce plan s'appuie sur le triptyque : « Prévenir, Intervenir, Former ».

Cette approche systémique du harcèlement et du cyber harcèlement a conduit à l'élaboration du programme pHARe qui se présente sous la forme d'un ensemble de dispositifs (labellisation, charte, engagement sur 2 ans, formalisation d'un protocole de traitement, constitution d'une équipe ressource de 5 personnels, équipe d'élèves-ambassadeurs en collège, participation au concours « Non au harcèlement »...), formations et ressources « clé en main » à destination des écoles et des établissements.

Cette année, 72,8 % des écoles (763) et 60 % des collèges de l'académie sont engagés dans le programme pHARe (**192 écoles et 22 collèges pour le département**).

L'académie de Poitiers a recensé, pour l'année scolaire 2018/2019, 221 saisines du numéro vert 3020 et du numéro académique. Pour l'année scolaire 2019/2020, le nombre de cas signalé passe à 109. Pour l'année scolaire 2020/2021, le nombre de signalements est de 166 au plan académique dont 52 pour le département de la Vienne.

L'académie de Poitiers a élaboré d'autres actions complémentaires :

- ☑ « Adultes référents-élèves sentinelles » : en partenariat avec la Région, cette formation associe les élèves, les membres de l'équipe pédagogique et de l'administration des établissements. Formation d'équipes ressources dans 15 établissements de l'académie
- ☑ Interventions conjointes en établissements de l'équipe mobile de sécurité académique et du pôle médico-social pour la sensibilisation des élèves, des équipes pédagogiques et des parents (harcèlement et cyber harcèlement)
- ☑ Formation d'ambassadeurs lycéens de la lutte contre le harcèlement : l'objectif est de permettre aux jeunes de sensibiliser leurs pairs, d'une part en les formant sur ce qu'est le harcèlement et d'autre part, en mettant à leur disposition des outils pour montrer des projets de prévention en direction de leurs camarades ou d'autres élèves des collèges, lycées ou écoles
- ☑ Nomination de 2 référents académiques et 12 référents départementaux qui interviennent pour la prise en charge, le suivi et le traitement des situations relayées via le numéro vert national et le numéro académique

Pour rappel, l'existence des numéros national (**30 20**) et académique (**05 16 52 63 66**) de signalement des situations de harcèlement restent actifs ainsi que la plateforme **Net écoute** dédiée au cyber harcèlement (**30 18**).

Maxime JOUET, un jeune altruiste qui s'ignore

Si Maxime JOUET est maintenant réalisateur avec un BTS audiovisuel en poche, il s'est un peu cherché au moment des études. Il est d'ailleurs titulaire d'un DUT... de chimie. Aujourd'hui, il est principalement réalisateur TV et travaille pour plusieurs grandes chaînes de télévision et boîtes de productions. Il continue aussi la réalisation de fictions et de documentaires et est aussi truquiste, ingénieur de la vision et photographe.

Une passion pour l'audiovisuel qu'il fait partager au travers de ses films résolument engagés. « L'ensemble de mes projets cinématographiques sont engagés. Je me sers de cet art pour véhiculer des messages, établir une critique, étudier les possibilités de changement. Mon cinéma doit servir à dire des choses. »

Après un court-métrage sur le sida, le sujet du harcèlement s'est presque imposé à lui alors même qu'il n'a jamais été victime. L'histoire de Marion FRAISSE, cette jeune fille de 13 ans qui s'est suicidée, en 2013, l'a marqué et lui a fait prendre conscience de la dangerosité des réseaux pas si sociaux. D'où sa volonté d'agir. Ainsi, pendant un an, il a aussi accompagné un groupe de jeunes sur les dangers du harcèlement.

Aider, accompagner : des leitmotiv chez ce jeune homme qui a remporté plusieurs prix internationaux pour ses films mais surtout qui a reçu des prix du civisme, notamment, en 2018 : le Prix du Président de la République du Civisme et du Dévouement à la Collectivité. Des honneurs dont il s'excuserait presque. « Je ne cherche pas la reconnaissance. J'agis, c'est tout. » Et il s'implique aussi, notamment auprès des enfants malades du CHU de Poitiers à qui il rend régulièrement visite, ou encore auprès des jeunes de Smarves par le biais du Local Jeunes.

